

Bruxelles, le 17 mars 2020

Madame le Premier Ministre,
Rue de la Loi 16
1000 BRUXELLES

Madame le Premier ministre,
Mesdames et Messieurs les ministres du Gouvernement fédéral,
Messieurs les ministres-présidents et
Mesdames et Messieurs les ministres des Gouvernements régionaux,

La Fédération belge du stationnement (FBS), qui regroupe les entreprises qui exploitent des parkings on- et off-street en Belgique, est très préoccupée par la crise causée par le coronavirus dans notre pays.

Elle appuie pleinement les mesures qui ont été prises aux différents niveaux de pouvoir afin de limiter autant que possible la diffusion du coronavirus.

Aussi bien la Fédération belge du stationnement que les entreprises qui en sont membres font tout ce qui est en leur pouvoir pour à leur tour lutter contre la diffusion du virus.

Les parkings sont gérés autant que possible à distance, via des salles de contrôle, avec des équipes d'intervention qui se tiennent prêtes à agir en cas de nécessité. Pour limiter au strict minimum tout contact humain avec l'argent liquide, les utilisateurs sont systématiquement orientés vers les paiements électroniques, aussi bien pour le stationnement en rue qu'en mode off-street.

À présent que la population a été invitée à rester autant que possible chez elle et à travailler depuis son domicile, que les magasins ont été fermés et que l'activité économique est pratiquement à l'arrêt, les parkings sont quasiment vides.

Belgische Parkeerfederatie, v.z.w. Louizalaan 235 1050 Brussel Tel 00 32 490/65 08 20	Fédération belge du stationnement a.s.b.l. Avenue Louise 235 1050 Bruxelles Tel 00 32 490/65 08 20
------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Il est d'ores et déjà manifeste que cette crise a frappé de manière particulièrement dure notre secteur et que cette situation devrait, pensons-nous, se poursuivre pendant deux mois au moins.

Les conséquences financières de la réduction des activités se font déjà sentir et c'est pourquoi nous nous allons, dès à présent, invoquer la notion de « force majeure ».

L'autorisation de recourir au chômage technique et économique pour notre personnel, à quoi nos entreprises devront se résoudre en raison de la réduction de leurs activités, ne sera certainement pas suffisante pour compenser les pertes financières prévisibles.

Nous osons dès lors vous demander de nous conforter dans notre conviction que nous pouvons invoquer la force majeure dans d'autres domaines et de prendre également des mesures en faveur de nos entreprises, afin de leur permettre de faire face financièrement à cette situation de crise.

Nous pensons notamment à l'autorisation de reporter les paiements des cotisations de sécurité sociale, de reporter les paiements de la TVA et de l'ONSS pour les trimestres durant lesquels la crise fera sentir son impact, et d'autoriser une suspension temporaire de nos obligations financières contractuelles vis-à-vis des pouvoirs publics (par exemple dans le cadre des concessions).

Madame le Premier ministre, Mesdames et Messieurs les ministres du Gouvernement fédéral et des Gouvernements régionaux, ..., nous sommes désireux de vous apporter notre aide dans la lutte contre la diffusion du coronavirus. Nous sommes ouverts à toutes les suggestions constructives à cet égard. Dans le même temps, nous vous demandons toutefois de bien vouloir tenir compte de nos préoccupations. Nous pensons qu'il faut garantir la viabilité de nos entreprises, qui déjà à très court terme subiront durement l'impact de cette crise.

Nous nous tenons également à votre disposition pour une discussion relative à l'ensemble de cette problématique.

Nous vous prions d'agréer, Excellence, l'expression de nos salutations les plus respectueuses,



Dominique Laurent,

Directeur,

Pour Dimitri Heirbaut, Président et Messieurs Roland Cracco et Peter Lamens, Vice-Présidents

Bruxelles, le 17 mars 2020

Ministre-Président de la Wallonie

Rue Mazy 25-27
5100 Namur

Madame le Premier ministre,

Mesdames et Messieurs les ministres du Gouvernement fédéral,

Messieurs les ministres-présidents et

Mesdames et Messieurs les ministres des Gouvernements régionaux,

La Fédération belge du stationnement (FBS), qui regroupe les entreprises qui exploitent des parkings on- et off-street en Belgique, est très préoccupée par la crise causée par le coronavirus dans notre pays.

Elle appuie pleinement les mesures qui ont été prises aux différents niveaux de pouvoir afin de limiter autant que possible la diffusion du coronavirus.

Aussi bien la Fédération belge du stationnement que les entreprises qui en sont membres font tout ce qui est en leur pouvoir pour à leur tour lutter contre la diffusion du virus.

Les parkings sont gérés autant que possible à distance, via des salles de contrôle, avec des équipes d'intervention qui se tiennent prêtes à agir en cas de nécessité. Pour limiter au strict minimum tout contact humain avec l'argent liquide, les utilisateurs sont systématiquement orientés vers les paiements électroniques, aussi bien pour le stationnement en rue qu'en mode off-street.

À présent que la population a été invitée à rester autant que possible chez elle et à travailler depuis son domicile, que les magasins ont été fermés et que l'activité économique est pratiquement à l'arrêt, les parkings sont quasiment vides.

Belgische Parkeerfederatie, v.z.w. Louizalaan 235 1050 Brussel Tel 00 32 490/65 08 20	Fédération belge du stationnement a.s.b.l. Avenue Louise 235 1050 Bruxelles Tel 00 32 490/65 08 20
------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Il est d'ores et déjà manifeste que cette crise a frappé de manière particulièrement dure notre secteur et que cette situation devrait, pensons-nous, se poursuivre pendant deux mois au moins.

Les conséquences financières de la réduction des activités se font déjà sentir et c'est pourquoi nous nous allons, dès à présent, invoquer la notion de « force majeure ».

L'autorisation de recourir au chômage technique et économique pour notre personnel, à quoi nos entreprises devront se résoudre en raison de la réduction de leurs activités, ne sera certainement pas suffisante pour compenser les pertes financières prévisibles.

Nous osons dès lors vous demander de nous conforter dans notre conviction que nous pouvons invoquer la force majeure dans d'autres domaines et de prendre également des mesures en faveur de nos entreprises, afin de leur permettre de faire face financièrement à cette situation de crise.

Nous pensons notamment à l'autorisation de reporter les paiements des cotisations de sécurité sociale, de reporter les paiements de la TVA et de l'ONSS pour les trimestres durant lesquels la crise fera sentir son impact, et d'autoriser une suspension temporaire de nos obligations financières contractuelles vis-à-vis des pouvoirs publics (par exemple dans le cadre des concessions).

Madame le Premier ministre, Mesdames et Messieurs les ministres du Gouvernement fédéral et des Gouvernements régionaux, ..., nous sommes désireux de vous apporter notre aide dans la lutte contre la diffusion du coronavirus. Nous sommes ouverts à toutes les suggestions constructives à cet égard. Dans le même temps, nous vous demandons toutefois de bien vouloir tenir compte de nos préoccupations. Nous pensons qu'il faut garantir la viabilité de nos entreprises, qui déjà à très court terme subiront durement l'impact de cette crise.

Nous nous tenons également à votre disposition pour une discussion relative à l'ensemble de cette problématique.

Nous vous prions d'agréer, Excellence, l'expression de nos salutations les plus respectueuses,



Dominique Laurent,

Directeur,

Pour Dimitri Heirbaut, Président et Messieurs Roland Cracco et Peter Lamens, Vice-Présidents

Bruxelles, le 17 mars 2020

Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Développement territorial et de la Rénovation urbaine, du Tourisme, de la Promotion de l'Image de Bruxelles et du Biculturel d'Intérêt régional

Rue Ducale, 7-9
1000 Bruxelles

Madame le Premier ministre,

Mesdames et Messieurs les ministres du Gouvernement fédéral,

Messieurs les ministres-présidents et

Mesdames et Messieurs les ministres des Gouvernements régionaux,

La Fédération belge du stationnement (FBS), qui regroupe les entreprises qui exploitent des parkings on- et off-street en Belgique, est très préoccupée par la crise causée par le coronavirus dans notre pays.

Elle appuie pleinement les mesures qui ont été prises aux différents niveaux de pouvoir afin de limiter autant que possible la diffusion du coronavirus.

Aussi bien la Fédération belge du stationnement que les entreprises qui en sont membres font tout ce qui est en leur pouvoir pour à leur tour lutter contre la diffusion du virus.

Les parkings sont gérés autant que possible à distance, via des salles de contrôle, avec des équipes d'intervention qui se tiennent prêtes à agir en cas de nécessité. Pour limiter au strict minimum tout contact humain avec l'argent liquide, les utilisateurs sont systématiquement orientés vers les paiements électroniques, aussi bien pour le stationnement en rue qu'en mode off-street.

Belgische Parkeerfederatie, v.z.w. Louizalaan 235 1050 Brussel Tel 00 32 490/65 08 20	Fédération belge du stationnement a.s.b.l. Avenue Louise 235 1050 Bruxelles Tel 00 32 490/65 08 20
------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------

À présent que la population a été invitée à rester autant que possible chez elle et à travailler depuis son domicile, que les magasins ont été fermés et que l'activité économique est pratiquement à l'arrêt, les parkings sont quasiment vides.

Il est d'ores et déjà manifeste que cette crise a frappé de manière particulièrement dure notre secteur et que cette situation devrait, pensons-nous, se poursuivre pendant deux mois au moins.

Les conséquences financières de la réduction des activités se font déjà sentir et c'est pourquoi nous nous allons, dès à présent, invoquer la notion de « force majeure ».

L'autorisation de recourir au chômage technique et économique pour notre personnel, à quoi nos entreprises devront se résoudre en raison de la réduction de leurs activités, ne sera certainement pas suffisante pour compenser les pertes financières prévisibles.

Nous osons dès lors vous demander de nous conforter dans notre conviction que nous pouvons invoquer la force majeure dans d'autres domaines et de prendre également des mesures en faveur de nos entreprises, afin de leur permettre de faire face financièrement à cette situation de crise.

Nous pensons notamment à l'autorisation de reporter les paiements des cotisations de sécurité sociale, de reporter les paiements de la TVA et de l'ONSS pour les trimestres durant lesquels la crise fera sentir son impact, et d'autoriser une suspension temporaire de nos obligations financières contractuelles vis-à-vis des pouvoirs publics (par exemple dans le cadre des concessions).

Madame le Premier ministre, Mesdames et Messieurs les ministres du Gouvernement fédéral et des Gouvernements régionaux, ..., nous sommes désireux de vous apporter notre aide dans la lutte contre la diffusion du coronavirus. Nous sommes ouverts à toutes les suggestions constructives à cet égard. Dans le même temps, nous vous demandons toutefois de bien vouloir tenir compte de nos préoccupations. Nous pensons qu'il faut garantir la viabilité de nos entreprises, qui déjà à très court terme subiront durement l'impact de cette crise.

Nous nous tenons également à votre disposition pour une discussion relative à l'ensemble de cette problématique.

Nous vous prions d'agréer, Excellence, l'expression de nos salutations les plus respectueuses,



Dominique Laurent,

Directeur,

Pour Dimitri Heirbaut, Président et Messieurs Roland Cracco et Peter Lamens, Vice-Présidents

Belgische Parkeerfederatie, v.z.w. Louizalaan 235 1050 Brussel Tel 00 32 490/65 08 20	Fédération belge du stationnement a.s.b.l. Avenue Louise 235 1050 Bruxelles Tel 00 32 490/65 08 20
------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Brussel, 17 maart 2020

Minister-president van de Vlaamse Regering en Vlaams
minister van Buitenlandse Zaken, Cultuur; ICT en Facilitair
Management

Martelaarsplein 19

1000 BRUSSEL

Mevrouw de Eerste Minister,

Dames en Heren Ministers van de Federale Regering

De Heren Ministers Presidenten,

Dames en Heren Ministers van de Regionale Regeringen,

De Belgische Parkeerfederatie (BPF), die de bedrijven groepeerd die parkings en straatparkeren uitbaten in België, is erg begaan met de crisis die veroorzaakt wordt door het coronavirus in ons land.

Zij steunt ten volle de maatregelen die op de verschillende bestuursniveaus genomen werden om de verspreiding van het coronavirus zoveel mogelijk in te perken.

Zowel de Belgische parkeerfederatie als de bedrijven, die er deel van uitmaken, doen dan ook al het mogelijke om op hun beurt de verspreiding van het virus tegen te gaan.

De parkings worden zoveel mogelijk via controlekamers vanop afstand beheerd met interventieploegen die klaar staan om tussen te komen als het nodig is. Om elk menselijk contact met cash tot een minimum te herleiden wordt er stevast aangestuurd op elektronisch betalen, voor zowel on- als off street – parkeren.

Nu de bevolking aangeraden wordt zo veel mogelijk thuis te blijven en van daaruit te werken, de winkels gesloten worden en het economisch verkeer stilvalt, staan de parkings zo goed als leeg.

Belgische Parkeerfederatie, v.z.w. Louizalaan 235 1050 Brussel Tel 00 32 490/65 08 20	Fédération belge du stationnement a.s.b.l. Avenue Louise 235 1050 Bruxelles Tel 00 32 490/65 08 20
------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Het is nu reeds duidelijk dat onze sector buitengewoon hard getroffen wordt door deze crisis, die naar ons vermoeden zeker een tweetal maanden zal duren.

De financiële implicaties van de vermindering van activiteiten laat zich nu reeds zeer erg voelen en daarom moeten we nu het begrip 'overmacht' invoeren.

Het toestaan van technische en economische werkloosheid aan ons personeel, waarop onze bedrijven zich zullen beroepen door de vermindering van activiteiten zal niet zeker voldoende zijn om de te verwachten financiële verliezen te compenseren.

Wij durven U daarom vragen ons te steunen in onze overtuiging overmacht in te roepen op andere vlakken en vragen dan ook voor onze ondernemingen de nodige maatregelen te treffen om hen te helpen financieel het hoofd te bieden aan deze crisissituatie.

Wij denken met name aan het toestaan van uitstel van de betalingen van de bijdragen inzake sociale zekerheid, van uitstel van de betalingen van de BTW en de RSZ voor de kwartalen gedurende dewelke de crisis een impact heeft, alsook aan een tijdelijke schorsing van onze financiële contractuele verplichtingen naar de overheden toe (bv. In het kader van concessieovereenkomsten)

Mevrouw de Eerste minister, dames en heren Ministers van de federale regering en van de regionale regeringen, we staan ter beschikking om u te helpen in de strijd tegen de verspreiding van het coronavirus. We staan open voor alle constructieve suggesties dienaangaande. Tegelijkertijd vragen we echter ook rekening te willen houden met onze zorgen en noden. Wij menen dat de leefbaarheid van onze bedrijven, die op zeer korte termijn zeer hard getroffen worden door deze crisis gevrijwaard dient te worden.

Wij houden ons ook ter beschikking om dit alles met u te bespreken.

Met de meeste hoogachting,



Dominique Laurent

Directeur,

Voor Dimitri Heirbaut, Voorzitter en Roland Cracco en Peter Lamens, Ondervoorzitters

Belgische Parkeerfederatie, v.z.w. Louizalaan 235 1050 Brussel Tel 00 32 490/65 08 20	Fédération belge du stationnement a.s.b.l. Avenue Louise 235 1050 Bruxelles Tel 00 32 490/65 08 20
------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------